

Carte scolaire 1^{er} degré rentrée 2014

Compte-rendu CTSD 93 des 7 et 11 avril 2014

Edito

1 47 postes, voilà tout ce qu'accorde le gouvernement à sa « première priorité », l'école primaire, dans le 93. 147 postes pour une estimation de 2370 élèves en plus, soit, 125 postes pour suivre les augmentations d'effectifs (en maintenant le taux d'encadrement actuel) et 22 postes pour améliorer la situation du département et mettre en place les 6 REP+ expérimentaux qui se rajoutent à moyens constants ! Les estimations ? Elles étaient sous-évaluées de 24 % l'année dernière. Si c'est le cas pour la rentrée prochaine, le taux d'encadrement ne progressera pas mais baissera (- 8 postes).

Les arbitrages de la DSDEN répondent à 3 objectifs :

- augmenter les remplaçants ;
- commencer enfin le déploiement des « plus de maîtres » (maîtres sup) prévus dans la loi Peillon (9 postes) ;
- poursuivre la mise en place des TPS (10 TPS).

Au vu des moyens alloués, le résultat ne pouvait être que cosmétique... c'est confirmé (*voir ci-contre*).

Au vu des priorités, les seuils pouvaient difficilement rester intacts : ils vont se dégrader encore (*voir « Les seuils, variables d'ajustement »*).

24 postes ne sont pas attribués. Mêmes causes, mêmes conséquences : la pénurie des moyens nécessite des ajustements au plus près et donc des modifications de dernière minute. Des logiques gestionnaires incompatibles avec les logiques pédagogiques des écoles, déstabilisées par ces remaniements de dernière minute.

Et cela participe de la détérioration des conditions de travail. Première priorité ?



Seuils : Le calcul de SUD Education est basé sur le taux d'encadrement du 93. 1 enseignant pour 19 élèves (contre 1 pour 17 en 2002...). Pour 2370 élèves supplémentaires, il faut donc 125 enseignants. 77,3 % des postes correspondent à des classes (le reste représente les RASED, CPC...), ce sont donc 97 postes qui devraient être consacrés à des ouvertures de classes pour maintenir les seuils gagnés en 98 (23 élèves par élém ZEP, 25 par mater ZEP, 25 et 27 en non-ZEP). Or il en reste 82 (147 moins les créations de postes de remplaçants, maîtres sup ; TPS...). Manquent 15 postes... La tension entre les affichages politiques, les besoins et les postes réellement créés se résout donc au détriment des seuils.

Remplacement : déshabiller Pierre pour habiller Paul ? Le basculement de 36 ZIL en BD permettra d'éteindre plus facilement des incendies ponctuels, de mieux gérer la pénurie et les mouvements de mécontentement des parents. « Le taux d'efficacité des brigades est supérieur aux ZIL. » La recette est maintenant éprouvée : on n'a pas assez pour tout le monde, alors on prend là où c'est calme pour donner là où les parents remuent. Les 20 postes créés ne suffisent évidemment pas, quand 300 postes seraient nécessaires sur le département.

REP+ : 20 postes dédiés au remplacement des instits de REP+ en formation ou concertation ne suffiront pas à cette tâche. Des moyens de remplacement supplémentaires devront y être affectés, ce qui diminuera encore l'effet relatif des 20 BD supplémentaires.

TPS : 10 ouvertures de TPS, suite aux 15 de 2013. L'année dernière, on nous parlait d'amorçage. Cela supposait une accélération. Par ailleurs, étrangement, elles ne recouvrent pas les écoles des 6 REP+ expérimentaux, alors que l'objectif est de 30 % des 2 ans scolarisés dans ces réseaux. Curieuse expérience : quel bilan il sera possible d'en tirer puisqu'elle ne se donne pas même les moyens qu'elle présuppose ? ●●●

→ **1068 postes maintenant**
→ **Education prioritaire**

→ **Seuils, TPS, maîtres sup**
→ **Dialogue ou invective ?**

Combien de postes, maintenant ?

L'E/P, c'est le nombre d'enseignants pour 100 élèves. Il était de 5,1 en 97 (soit un enseignant pour 19,6 élèves), il était monté à 5,75 (1 enseignant pour 17,39 élèves) à l'issue de la longue lutte victorieuse de 98. Il est aujourd'hui de 5,24 (1 pour 19,08 élèves).

Pour simplement revenir au niveau de 2001, lorsque les effets de la victoire de 98 ont culminé, il faudrait ouvrir immédiatement... 1068 postes !!!

En 1998, les enseignants du 1er et du 2nd degrés unis exigeaient un plan de rattrapage pour la Seine-Saint-Denis, qui déjà était sous-dotée alors qu'elle aurait en toute logique dû être surdotée en raison du déploiement de l'éducation prioritaire. On le constate, les gains de 98 ont quasi-intégralement été rognés, et de nouveau notre académie se retrouve l'une des plus pauvres de France budgétairement.

1068 postes !

Grandeur et misère du dialogue social

Les conditions dans lesquelles s'est déroulé le CTSD pour la rentrée 2014 sont déplorables. Mépris des représentants du personnel (« Ça ne vous regarde pas », « Je ne vous réponds pas »...) : engagements non tenus, agressions verbales permanentes des représentants du personnel... Mépris des personnels: l'engagement pris en janvier d'accorder des audiences avant le CTSD n'a pas été tenu, le DASEN va statuer sans entendre les écoles. Mépris des règles: non observation des délais légaux, prise en otage des syndicats (si vous exigez le respect des délais, cela entraînera du retard pour le mouvement...), mesures de cartes prenant effet avant le CTSD...

Lorsqu'on signale une école en grève à Monsieur le directeur académique, ce dernier n'essaye pas de comprendre le motif de la grève, il se fige avec horreur sur la grève elle-même. C'est la méthode Brison ("Laissez Monsieur Brison tranquille! C'est "Monsieur le Directeur académique"!"): le mépris, l'invective, avec parfois des tentatives de connivence ("Ce débat syndical [l'austérité] est bel est bien, au sens noble du terme, un débat politique"). Alors: les opinions politiques de Monsieur le directeur académique ne nous intéressent pas. Ce que nous lui demandons, c'est d'écouter les demandes que nous lui trans-

mettons, d'être attentif aux situations que nous lui signalons et de recevoir les écoles qui le demandent et de faire remonter au Ministère les besoins énormes insatisfaits.



Que vaut la parole de la hiérarchie ?

Lorsque un IEN s'engage en audience avec les enseignants, confirme cet engagement en conseil d'école devant les représentants de la mairie et des parents, et qu'il est contredit en CTSD par le DASEN, le rappel de cet engagement par le représentant SUD étant qualifié de « piège » (?), nous nous interrogeons. À suivre.

Lorsque la DSDEN s'engage en groupe de travail du CTSD à recevoir les écoles qui en feront la demande avant le CTSD, lorsque cet engagement est confirmé en CAPD, et qu'il n'est finalement pas respecté, de surcroît en agressant verbalement les représentants du personnel qui le rappellent, qu'en penser? Cela constitue-t-il une invitation à faire évoluer nos pratiques syndicales ?

Maitres supplémentaires : la DSDEN ne manque pas de culot, en continuant de prétendre avoir créé des postes de maitres supplémentaires sur le département l'année dernière, alors qu'elle a juste changé leur nom (en « PMQC », c'est charmant) et leur a imposé de justifier leur existence par un projet. Cette année, 9 créations de postes, pour les 6 REP+ expérimentaux. Soit largement moins d'un par école concernée (des 1/2 postes dans certaines écoles, rien dans d'autres). Le gouffre entre les ambitions affichées et la réalité devient grotesque. Pourquoi pas de maitres supplémentaires en maternelle ? « Je privilégie les élémentaires dans un contexte de manque de moyens. »

CLIN & CLIS : 2 CLIS, 1 UPE2A : 3 gouttes d'eau dans l'océan des besoins.

1 CPC : en prévision de la 3e circonscription de Saint-Denis.

1 poste D (2 demis) et **1 poste G.** Le reste du RASED continue à se diluer dans les augmentations d'effectifs.

9 postes



5 p.



STABLE

Education prioritaire : vers le naufrage ?

Les ambitions affichées concernant l'éducation prioritaire rejoignent au cimetière des promesses électorales celles concernant l'éducation tout court.

REP+ : on l'a vu, les 6 REP+ expérimentaux ne bénéficient pas même des moyens prévus : 16 maîtres supplémentaires pour 51 écoles, 4 TPS pour XX enfants de 2 ans... Les maigres moyens attribués aux REP+ sont pris sur les 147 postes du département, donc pas question de moyens supplémentaires mais bien de redéploiement au détriment des écoles extérieures aux réseaux. Quel bilan pourra être tiré de cette expérience

« Tant que la politique de la ville ne sortira pas une liste de critères fiables et partagés, je n'ai pas la possibilité de faire bouger les ZEP. » *Dasen*

département. Pour des raisons diverses, de nombreuses écoles non-ZEP devraient être classées. Actuellement, une nouvelle école est classée ZEP uniquement si l'intégralité des écoles dont elle prend des secteurs étaient ZEP (règle du 100%). Les nouveaux collèges créés ne sont pas ZEP même s'ils prennent sur le secteur de collèges ZEP (collège Pleyel de Saint-Denis), ce qui déclassé les écoles qui les rejoignent. La règle du 100 % est en passe d'être appliquée également pour les REP+ : le DASEN nous annonce qu'une école Eclair n'alimentant pas à 100 % le collège Eclair ne bénéficiera pas, ou pas pleinement, des moyens destinés aux REP+.

ZEP « ordinaires » : les futures REP doivent bénéficier de moyens comparables aux REP+ : le maître supplémentaire par école, la scolarisation des 2 ans en TPS. La différence entre REP et REP+ tient essentiellement aux 9 jours de formation et de concertation et à la prime. Mais que penser des moyens qui seront effectivement mis en place en REP alors que, dans le cadre d'une réforme sans moyens, les REP+ expérimentaux eux-mêmes sont très loin de bénéficier des moyens prévus ? Il est à craindre que les REP comme les non-REP servent de variables d'ajustement. Il est peu probable qu'elles bénéficient sinon au compte-goutte des moyens supplémentaires de la réforme, de

« Les critères seront définis en fonction des moyens, pas l'inverse. » *Dasen*

surcroît la pression sur leur acquis essentiel, à savoir les seuils du 93, s'accroîtra chaque année davantage. Des critères fiables pour les ZEP : Sur ce point, nous ne pouvons qu'être en accord avec le DASEN : tant qu'il n'y aura pas de critères nationaux fiables, donc externes, des critères sociaux, la maîtrise de la langue... (les critères internes comme les résultats aux évaluations sont non seulement fragiles mais surtout pervers), le classement sera arbitraire et recouvrira des réalités très différentes sur tout le territoire. Avec des critères transparents et nationaux, la Seine-Saint-Denis devrait être intégralement ou quasi-intégralement classée ZEP. Problème : ce sont les moyens qui commandent le classement, et non l'inverse. Dans ces conditions, cela reviendrait à consacrer la quasi-totalité des moyens disponibles au 93, ce qui est politiquement impossible. Il faut donc s'attendre à rester sur la question des critères et de l'application des critères ZEP dans le flou et l'arbitraire.

mentation qui ne se donne pas même les moyens prévus par la réforme ? Comment imaginer une généralisation réussie ?

Non-ZEP : la problématique des non-ZEP est cruciale sur le



22 postes en plus ? Pas 147 ? Kézaco ?

Le 93 affiche 147 nouveaux postes. Or le taux d'encadrement actuel dans le département est de un enseignant pour 19 élèves. Il y a les enseignants en classe, mais aussi les remplaçants, les RASED, les formateurs, les CPC... Quand les effectifs augmentent, il faut bien entendu tenir compte de tous les moyens, pas seulement des enseignants devant la classe, sinon cela aboutit à diminuer proportionnellement les capacités de remplacement, les capacités d'aide... Pour 2370 élèves en plus à la rentrée 2014, 125 postes sont donc nécessaires. Sur les 147 promis, en restent donc 22 qui serviront effectivement à « améliorer » les moyens du 93.

Rythmes : Hamon, c'est toujours non !

Les heures supplémentaires qui seront faites par les remplaçants à cheval sur plusieurs circonscription, ou même à l'intérieur d'une circonscription dans laquelle les horaires varient selon les écoles, seront récupérées ponctuellement par demi-journée.

Sur les rythmes scolaires, la lutte n'est pas finie. Cette

dégradation historique de nos conditions de travail, avec la baisse continue des moyens pour accomplir notre mission dans de bonnes conditions, cet éclatement historique du cadre national de l'éducation, qui prépare une autonomisation antichambre d'une mise en

concurrence des établissements entre eux et d'une inégalité territoriale aggravée, ne sont pas une fatalité.

Les annonces d'Hamon sont loin de rassurer : préparation de la perte d'une semaine et demie de

vacances pour 1/4 d'heure de moins par jour, concentration du périscolaire sur 1/2 journée ce qui

aboutit à conserver 3 journées aussi chargées qu'actuellement avec 2 jours seulement le matin...

rythmes ? SUD Education ne lâche pas : à travers la campagne fédérale « On ne lâche pas l'affaire », et des contacts pour ranimer l'intersyndicale.

On lâche pas !

Les seuils : variable d'ajustement

Comment un Ministère qui ne donne quasiment rien en plus peut-il donner l'illusion de créer des postes ? Tout simplement en les prenant ailleurs. Les seuils sont donc les grands absents de la réforme des ZEP, alors qu'ils étaient omniprésents dans les journées de concertation ; dans la bouche de la hiérarchie, ils « ne sont pas gravés dans le marbre », « on ne va pas chipoter avec les seuils », en réalité ils sont considérés désormais clairement non plus comme des effectifs maximums mais comme, au choix, des moyennes ou des objectifs de remplissage : une école qui a 10 élèves en dessous des seuils, donc dans une situation parfaitement normale, est considérée comme une école qui a 10 places libres ! Ce rai-

sonnement s'étend à l'échelle de la ville, voire du département, ce qui permet et permettra plus encore demain d'exploser littéralement les seuils localement (les écoles – ou villes – surchargées « compensant » celles en-dessous des seuils). Tout en affichant des créations de postes de maîtres supplémentaires, de RASED, d'ASH, de remplaçants... Ce calcul cynique entraîne une dégradation de travail considérable pour nous, et une dégradation des conditions d'enseignement dramatique pour nos élèves (*concernant le caractère déterminant des effectifs sur la réussite scolaire, en appui à l'expérience quotidienne des enseignants, cf. rapports Starr et Piketty <http://www.sudeduccreteil.org/spip.php?article1728>*).

ADHÉRER

contact93@sudeduccreteil.org

Saint-Denis :

lundi au mercredi

01 55 84 41 26 / 06 88 66 47 23

Créteil :

lundi au vendredi

01 43 77 33 59



L'austérité nous tue

« Nous sommes tous contraints, pour la Seine-Saint-Denis, par le cadre qui nous est donné. J'entends le président de la République qui parle de 50 milliards d'économie. »

DASEN

Le 93 souffre particulièrement, ne serait-ce que parce que nous sommes un des départements qui ont le plus de besoins, et un des départements qui en ont le moins, en dépit des affichages.

La politique dite d'austérité ne l'est pas pour tout le monde. Les dizaines de milliards offerts à la finance et au patronat sont directement pris sur les services publics (moyens de fonctionnement et salaires), la protection sociale (cotisations Sécu – retraites, maladie, famille – et chômage).

Les richesses sont là, mais changent de poches pour viser celles qui sont déjà pleines. Le résultat est inéluctable en dépit de toutes les promesses : notre dépossession. Et le gouvernement actuel va dans cette direction beaucoup plus loin que n'est allé le précédent, qui lui-même...